**Union Pour la Méditerranée**

**DOC. DE SÉANCE N°** :12/17

**EN DATE DU** : 27/11/2017

**ORIGINE** : UfM Co-Presidency

**Union pour la Méditerranée  
Conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société**

***Le Caire, 27 Novembre 2017***

1. Les ministres de l'Union pour la Méditerranée (UpM), réunis le 27 Novembre 2017 au Caire, Égypte à l’occasion de la Conférence Ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société euro-méditerranéenne, Coprésidée par Mariya Gabriel, Commissaire pour l’Economie Numérique et la Société de la Commission européenne et S.E. Hala Latouf, Ministre du Développement Social du Royaume Hachémite de Jordanie, en présence du Secrétaire général de l'UPM, S.E. Fathallah Sijilmassi, et accuillie par la République arabe d'Egypte en présence de S.E. Maya Morsy, Présidente du Conseil national pour les femmes.

**Reconnaître les défis, les progrès à consolider et les écarts à combler, afin de garantir que les femmes jouissent pleinement de leurs droits.**

1. Les Ministres réaffirment leur engagement à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que leur jouissance total et exercice de tous leurs droits humains et libertés fondamentales tout au long de leur cycle de vie, sur une base d’égalité avec les hommes. Ils condamnent toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles et s'engagent à entreprendre les mesures et politiques nécessaires pour éliminer toute discrimination fondée sur le genre. Ils réaffirment la nécessité de consacrer l'égalité des droits pour les femmes et pour les filles dans les constitutions et dans les lois ; d'éliminer toutes les dispositions législatives, réglementaires et administratives discriminatoires ; de combler les écarts entre le cadre juridique et sa mise en œuvre et de répondre en urgence aux obstacles qui entravent encore la pleine application des droits des femmes et des filles.
2. Les Ministres reconnaissent les efforts déployés par les pays euro-méditerranéens pour promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles et appellent les États membres de l'UpM à consolider et renforcer les progrès réalisés. Ils reconnaissent que les États membres de l'UpM détiennent la première responsabilité d’intégrer les droits des femmes, le principe d'égalité et les engagements liés à l'autonomisation des femmes au niveau des politiques nationales et des cadres juridiques nationaux, ainsi qu'à assurer et contrôler leur mise en œuvre effective.
3. Les ministres réaffirment que la construction de sociétés stables, prospères, inclusives et durables exige la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales par toutes les femmes et les filles, et leur pleine participation et leadership à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique, publique et privée. Ils reconnaissent que les processus de transition politique, économique et sociale dans la région exigent de s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les hommes et les femmes et de renforcer le rôle des femmes et des filles dans l'économie et dans la société.
4. Les ministres reconnaissent que l'égalité entre les femmes et les hommes ne sera pas réalisée sans la pleine implication de l’ensemble des membres de la société. Par conséquent, ils affirment que les hommes et les garçons doivent être engagés dans les débats, les politiques et les actions pour garantir la participation active des femmes.
5. Les ministres reconnaissent qu'en dépit de certains développements positifs concernant la participation des femmes à la prise de décisions sociales, économiques et politiques, des obstacles subsistent encore. Ils reconnaissent le besoin de renforcer la participation qualitative et quantitative des femmes à la vie publique, de favoriser leur rôle de leaders et de promouvoir le pouvoir des femmes pour le changement au sein de la région euro-méditerranéenne.
6. Les ministres reconnaissent que la région euro-méditerranéenne est confrontée à de sérieux défis en termes de paix et de sécurité, tels que les conflits prolongés, l'extrémisme, la radicalisation et le terrorisme, avec des risques particuliers pour les femmes et les filles. Ils reconnaissent que l'égalité de participation des femmes dans la prévention des conflits, la gestion, la résolution et la consolidation de la paix est essentielle pour préserver la paix et assurer à long terme la sécurité mondiale, régionale, nationale et individuelle. À cet égard, il reste encore beaucoup à faire dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ainsi que les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité, y compris les résolutions 2242. Les ministres reconnaissent l'importance d’établir et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) sur la résolution 1325 dans le cadre d'une approche « interdépartementale ».
7. Les ministres attachent une grande importance aux droits économiques des femmes en tant que droit humain fondamental qui nécessite à être pleinement mis en œuvre dans la région. Conformément aux conditions et aux principes établis par l'Organisation internationale du travail (OIT), les ministres conviennent de la nécessité de s'attaquer à la ségrégation professionnelle (horizontale et verticale); de permettre à toutes les femmes de gagner leur vie décemment grâce à un travail décent et librement choisi dans le cadre du marché du travail formel, avec des droits égaux en matière de rémunération et de travail; d’assurer la protection sociale avec des contrats stables sur un pied d'égalité avec les hommes, ainsi qu’avec des conditions de travail durables, sûres et saines, exemptes de harcèlement moral et sexuel et de violence; de s'attaquer aux stéréotypes sexistes dans tous les niveaux de l'éducation; et d'éliminer toutes les formes de discrimination sur le marché du travail et dans l'emploi, y compris la discrimination multiple et inter-sectionnelle. Ils reconnaissent que l'autonomisation économique des femmes, l'emploi plein et productif et le travail décent, l'égalité de participation des femmes à la prise de décision au niveau économique, l'égalité d'accès aux ressources économiques et productives, y compris les terres et les ressources naturelles, les biens, les droits d'héritage, les services financiers, et l'entreprenariat des femmes sont essentiels au développement durable et au bien-être économique des pays de la région euro-méditerranéenne.
8. Les ministres condamnent fortement toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ainsi que la violation de leurs droits, y compris ceux qui sont commis en relation avec les conflits armés et les situations post-conflit, l'occupation et toutes sortes de terrorisme, y inclut la violence domestique, le harcèlement et la cyber-intimidation dans les espaces privés, publics et de travail, la traite des êtres humains et les pratiques comme le mariage précoce et forcé des femmes et des enfants et les mutilations génitales féminines ainsi que la maltraitance des enfants. Ils réaffirment que la violence fondée sur le genre est une violation des droits de l'homme et reconnaissent qu'elle affaiblit la société dans son ensemble en empêchant les femmes de jouer pleinement leur rôle.
9. Les ministres reconnaissent que, dans le contexte de conflit et d'occupation, de crise économique, des flux de migrants et de réfugiés, les femmes et les filles sont fortement touchées et de façon disproportionnée. Les ministres reconnaissent la nécessité de développer des stratégies et des infrastructures pour protéger les groupes les plus exposés ou les plus vulnérables, tels que les enfants, les femmes migrantes et les réfugiés, les femmes âgées, les femmes vivant dans la pauvreté, les femmes dans les zones rurales, les femmes handicapées, les femmes soumises au risque d'exploitation et de traite des êtres humains, les filles risquant d'être victimes de violence sexuelle, les femmes victimes de violence, les filles à risque d'être soumises à un mariage précoce et les femmes chef de ménage avec des enfants à charge.
10. Les ministres reconnaissent que la transformation des normes et des attitudes sociales est nécessaire pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes et que les États membres de l'UpM ont la responsabilité première de sensibiliser leurs citoyens aux stéréotypes sexistes et aux obstacles à l'égalité hommes-femmes. Les femmes sont fortement touchées dans leur vie par l'impact des stéréotypes sexistes, qui les privent de choix et d'opportunités. Les stéréotypes sexistes sont une question transversale qui doit être traitée de manière transversale mais qui doit aussi être central au niveau de chaque politique et chaque secteur d’intervention et appelle à un engagement actif des hommes et des femmes.

**Réaffirmer les engagements internationaux, légaux et institutionnels, relatifs aux droits des femmes**

1. Les ministres réaffirment les engagements pris lors des conférences ministérielles précédentes sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, tenues respectivement à Istanbul en 2006, à Marrakech en 2009 et à Paris en 2013, et réitèrent leur détermination à mettre en œuvre et à faire le suivi des engagements pris précédemment.
2. Les ministres réaffirment les obligations et engagements internationaux en matière des droits des femmes, y compris ceux de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et de son protocole facultatif; de la déclaration et le programme d'action de Beijing; du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les documents issus de leurs conférences d'examen, de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés; de la Convention relative aux droits des enfants et la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap; du pacte international relatif aux droits civils et politiques; du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et des conventions pertinentes de l'OIT relatives notamment à la non-discrimination dans le travail et dans la vie professionnelle et à l'égalité de rémunération et les conclusions concertées de la Commission des Nations Unies sur le statut des femmes.
3. Les ministres rappellent l’Agenda 2030 pour le développement durable et réaffirment en particulier leur engagement à lutter contre les inégalités à l'intérieur et entre les pays (SDG10); construire des sociétés pacifiques, justes et inclusives (SDG16); protéger les droits de l'homme et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles (SDG5); assurer l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, l'information et l'éducation, et l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux (SDG3); assurer une éducation de qualité inclusive et équitable pour toutes les filles et les garçons, les femmes et les hommes et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous (SDG4); promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un emploi plein et productif et un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, et un salaire égal pour un travail de valeur égale, ainsi que pour protéger les droits du travail et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour toutes les travailleuses, y compris les travailleuses migrantes (SDG8). Les ministres estiment que les engagements et les résultats de la présente déclaration ministérielle sont cruciaux pour atteindre les objectifs de l’Agenda 2030.
4. Les ministres rappellent les autres cadres de l'UpM pertinents qui devraient être pris en compte et qui sont étroitement liés à la présente déclaration ministérielle, en particulier la Déclaration ministérielle de 2016 de l'UpM sur l'emploi et le travail, qui préconise des réformes politiques pour améliorer l'emploi et le travail en se concentrant particulièrement sur les catégories de femmes qui souffrent de désavantages structuraux sur le marché du travail (notamment de taux de chômage élevé et de taux de participation au travail extrêmement bas); la déclaration de l’UpM sur la coopération et la planification régionales et sur les autres secteurs sectoriels, ainsi que la feuille de route de l'UpM approuvée par les ministres des affaires étrangères de l'UpM le 23 janvier 2017.
5. Les ministres rappellent la déclaration finale du sommet Euromed des conseils économiques et sociaux et des institutions similaires, tenue le 24-25 octobre 2016 en Grèce, qui souligne la nécessité d'abolir les difficultés croissantes auxquelles font face les femmes chefs d'entreprise de la région, afin que leur contribution à l'économie de la région puisse atteindre son plein potentiel. Ils rappellent également les résolutions de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, adoptées à Rome en avril 2017, et en particulier la déclaration de la Commission des droits des femmes.
6. Les ministres rappellent les résolutions 1325 et 2242 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les autres résolutions d'appui sur les femmes, la paix et la sécurité, et appellent à intensifier leur mise en œuvre.
7. Les ministres rappellent les engagements pris dans l'accord de Paris sur le Climat (COP 21, novembre 2015), de Marrakech (COP 22, novembre 2016) et de Bonn (COP 23, novembre 2017) relatifs au genre et changements climatiques et appellent à intensifier leur mise en œuvre.

**Renforcer la coopération régionale et promouvoir une méthodologie de travail inclusive et pragmatique**

1. Les ministres se félicitent de l'engagement de l'UpM à mettre l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles au cœur de sa stratégie et activités. Ils saluent l'action du Secrétariat de l'UpM dans la construction et le renforcement d'un cadre régional de dialogue, de coopération et de partenariat sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles, et dans la promotion de projets concrets et d'initiatives qui ont abouti à des résultats positifs. Ils encouragent le Secrétariat à poursuivre son action pour promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles dans la région.
2. Les ministres soulignent la pertinence d'une action intégrée et globale impliquant l’ensemble des parties prenantes, des décideurs aux acteurs sur le terrain. Ils saluent le travail accompli au niveau régional par les principaux acteurs de la région pour promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes. Ils recommandent d'accroître les synergies entre les cadres internationaux et régionaux pertinents afin de favoriser la complémentarité et de maximiser l'impact, en particulier entre l'UpM, l'Union Européenne, le système des Nations Unies (ONU femmes, l'ONUDI, l'OIT et le PNUD), La Ligue des États arabes, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la BERD, la Banque Mondiale et la Fondation européenne pour la formation.
3. Les ministres saluent la contribution et le travail accompli par les organisations de la société civile, y compris les partenaires sociaux et le dialogue qu'elles mènent sur l'autonomisation des femmes et l'égalité hommes-femmes et reconnaissent leur compréhension et leur grande valeur à développer et à mettre en œuvre des réponses adéquates à l'inégalité hommes-femmes, ainsi qu'à leur implication clé dans la compréhension et l'élimination des obstacles qui empêchent le respect des droits des femmes et l'autonomisation des femmes et des filles dans la région euro-méditerranéenne.
4. Les ministres saluent le travail des parlements, des conseils économiques et sociaux et des autorités locales en matière de promotion des droits des femmes. Ils encouragent les conseils économiques et sociaux et les autres institutions de dialogue social tripartite, l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée et sa Commission des droits de la femme, et de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne à poursuivre leurs actions positive dans ce domaine.
5. Les ministres soutiennent le processus de dialogue régional de l'UpM sur l'autonomisation des femmes lancé en 2015, conformément à la demande formulée par la Déclaration ministérielle de Paris, en tant que plate-forme de coopération durable rassemblant des parties prenantes publiques et privées, y compris la société civile et les organisations internationales, dans le but de faire le suivi des engagements ministériels et de faciliter l'échange d'informations, des meilleures pratiques et des possibilités de coopération et de partenariat entre les principaux acteurs de la région. Toutefois, les ministres encouragent une implication et une participation plus active des 43 pays de l'UpM au processus de dialogue.
6. Les ministres saluent les travaux entrepris par les quatre groupes de travail du dialogue régional sur l'autonomisation des femmes et approuvent le rapport de suivi de l'UpM produit en 2016. Ils confirment les domaines prioritaires identifié pour l'intervention politique ( (i) la participation égale des femmes à la vie économique; (ii) l’égalité d'accès aux postes de direction et de prise de décision des femmes; (iii) combattre les stéréotypes par l'éducation et la culture; (iv) lutter contre toutes formes de violence à l'égard des femmes), qui sont à la base des mesures concrètes décrites ci-dessous, comme un moyen de mettre en œuvre les engagements pris lors de la Conférence de Paris de l'UpM en 2013, de renforcer le rôle des femmes dans la société et d'améliorer l'égalité hommes-femmes dans la région euro-méditerranéenne.

**Tenant compte de ce contexte, les ministres conviennent de promouvoir le plan d'action suivant, en tenant compte de l'importance de l'éducation et des formations professionnelles en tant qu’axes transversaux au niveau des 4 priorités :**

1. **Accroître la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision**
2. ***Etablir et appliquer un cadre juridique et politique qui garantissent un accès et des opportunités égaux pour les femmes de participer pleinement dans tous les domaines de la vie publique et économique.***

**Supprimer les obstacles juridiques, sociaux et culturels à la participation des femmes à la vie publique et économique**

* Réaffirmer l'inclusion effective de tous les droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, y compris les droits des femmes dans les constitutions, les lois et les politiques, en particulier dans les situations de transition politique. Veiller à ce que la législation en place reconnaisse l'indépendance, le droit de participer, les opportunités et la liberté de mouvement des femmes et qu’elle les protège en tant qu'entités juridiques autonomes sur un pied d'égalité avec les hommes.
* Créer les conditions indispensables et reconnaitre la nécessité pour les femmes d’avoir un accès égal à des positions de responsabilité effective à des niveaux élevés de responsabilité dans tous les sphères publiques et économiques, et ne pas les limiter dans des rôles communément stéréotypés ; garantir l'égalité de rémunération pour un travail égal et une valeur égale, en promouvant la flexibilité dans les arrangements de travail sans réduction du travail ni des protections sociales ; fournir les infrastructures et services publics de base, tels que l'eau et l'assainissement, les énergies renouvelables, les transports et les technologies de l’information et de la communication, ainsi que les facilités d'accueil et de garde d’enfants accessibles, abordables et de qualité pour les femmes et les hommes afin de partager les mêmes responsabilités et d’équilibrer leur travail avec leur vie privée.
* Réviser et, le cas échéant, réformer les systèmes électoraux, y compris par des quotas volontaires ou obligatoires, afin de garantir et renforcer la participation qualitative et quantitative des femmes, en révisant également les structures et les procédures des partis politiques qui entravent la participation politique des femmes, y compris par le recours à des mesures spéciales.
* Assurer l'accès efficace des femmes à la prise de décision économique dans les entreprises et les institutions sur un pied d'égalité avec les hommes, y compris dans les syndicats et les organisations d'employeurs, les coopératives et les organisations de travailleurs indépendants et autonomes.
* Étendre les engagements à des objectifs volontaires ou obligatoires pour accroître la représentation des femmes. Aussi, réviser les cadres législatifs pour éliminer les discriminations indirectes qui empêchent l’avancement des femmes.

**Créer les conditions pour que les femmes accèdent et restent dans des postes décisionnels**

* Fixer des objectifs spécifiques et des mesures d'application visant à accroître sensiblement le nombre de femmes occupant des postes de direction et de prise de décision dans la vie politique, publique et économique, y compris par l'utilisation de mesures spéciales et de la discrimination positive.
* S'engager auprès des femmes qui occupent des postes décisionnels, en examinant leurs besoins, leurs expériences et toutes lacunes ou obstacles identifiés et en travaillant avec elles pour surmonter ces lacunes.
* Soutenir et mettre en œuvre des programmes de formation, de mentorat et de développement personnel pour les femmes qui se concentrent spécifiquement sur le renforcement du leadership et de l'autonomisation des femmes.
* Produire des données statistiques sur le leadership des femmes pour suivre les progrès réalisés après intervention.
* Promouvoir la mise en réseaux et les synergies entre les femmes dans le leadership afin qu'elles se soutiennent mutuellement tout en impliquant les hommes en postes de leadership dans ce processus.
* S'engager avec les hommes pour remettre en cause les préjugés sur les rôles des genres qui entravent l’accès des femmes au leadership.

1. **Accroitre la participation des femmes à la prise de décisions dans le domaine de la paix et de la sécurité, ainsi que la prévention et la résolution des conflits sociaux, de la violence et de l'extrémisme**

* Renforcer le rôle des femmes dans les efforts de paix et de sécurité, en adoptant des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et les résolutions ultérieures relatives à l’agenda des femmes, paix et sécurité, et établir des dispositions de suivi pour évaluer la mise en œuvre des plans nationaux.
* Aborder en priorité la situation des femmes et des filles déplacées, migrantes et réfugiées afin de répondre adéquatement à leurs besoins et leurs droits et de prévenir la violence dont elles sont victimes lors de leurs déplacements et dans les camps de réfugiés/migrants et centres d'asile, y compris la prévention du mariage précoce ou forcé.
* Intégrer et assurer les droits des femmes et une représentation équilibrée lors de la conception des stratégies de sécurité nationale, car l'égalité hommes-femmes contribue à la stabilité et au développement.
* Faire des femmes de vraies partenaires dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, en reconnaissant les risques particuliers auxquels elles confrontées les femmes et les filles et les différents rôles qu'elles peuvent jouer dans la médiation, la prévention et la participation à des actes de violence.
* Mener des études pour collecter des données statistiques et suivre l’évolution du rôle des femmes dans les questions de paix et de sécurité et promouvoir la recherche pour mieux comprendre et mieux répondre aux conditions qui empêchent les femmes de participer à la construction de sociétés inclusives et pacifiques.
* Etablir des réseaux locaux et nationaux des acteurs clés et les associer aux mesures publiques en matière de paix et de sécurité, en veillant à ce que les femmes ne soient pas que des observateurs mais participent activement et équitablement à la prise de décisions, notamment en encourageant le recrutement des femmes dans les services de sécurité.
* Accroître la proportion de l'aide à la paix et à la sécurité, en ciblant les besoins des femmes, les droits et la participation en tant qu'objectif principal et en favorisant un financement à long terme, accessible et prévisible pour les organisations de la société civile travaillant à tous les niveaux pour la paix et la sécurité.
* Offrir aux femmes participant à des processus de paix et de sécurité des possibilités de formation en terme de compétences et de soutien logistique et protéger les femmes participantes aux pourparlers de paix et de sécurité.
* Favoriser la coopération et la coordination régionales et nationales entre les pays et les principaux acteurs régionaux et internationaux sur les femmes, la paix et la sécurité.

1. **Accroître la Participation Economique des Femmes**
2. ***Établir et appliquer un cadre légal et politique garantissant l'accès des femmes aux opportunités de pleine participation économique***

* En tant que partie intégrante des efforts déployés pour promouvoir le travail décent dans la région, créer et intensifier l'application effective de la législation du travail pour promouvoir l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes et pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre. Faire le suivi de sa mise en œuvre pour assurer aux travailleuses l'exercice complet de leurs droits, des conditions de travail décentes et la sécurité appropriée de l'emploi et garantir des lieux de travail exempts de harcèlement moral et sexuel et de violence, y compris à travers l'action d’organes de contrôle compétents.
* Encourager les entreprises à revoir leurs politiques et pratiques internes, en introduisant une perspective d'égalité hommes-femmes et en mettant en œuvre des mesures visant à éliminer la discrimination fondée sur le genre, ainsi que les possibles multiples discriminations fondées sur l'âge, le handicap et d'autres raisons, y compris dans l’évolution de carrière et le recrutement à des postes de leadership.
* Éliminer l'écart salarial entre les hommes et les femmes et mettre en place les conditions pour que les femmes et les hommes équilibrent la vie professionnelle, familiale et privée, sans nuire à leurs perspectives de carrière.
* Eliminer les mesures restrictives et la promotion de la liberté de mobilité des femmes, leur sécurité au travail et supprimer de toutes les restrictions légales existantes à leur emploi.
* Promouvoir l'accès des femmes à la formation, y compris l'enseignement et la formation professionnelle et le développement des compétences en conformité avec les besoins du marché du travail.

Soutenir l'accès des femmes à leurs droits légaux et promouvoir la compréhension de ces droits parmi les employeurs et les salariés, et à cette fin soutenir une participation plus forte des femmes dans les syndicats et les associations patronales, ainsi que la promotion du dialogue social et le changement culturel à travers elle.

Prendre toutes les mesures appropriées pour reconnaître, réduire et redistribuer la part disproportionnée des femmes et des filles dans les soins non rémunérés et le travail domestique en créant les conditions nécessaires pour offrir des services de garde d'enfants et d'autres soins de santé accessibles et de qualité aux personnes à charge, et encourager les hommes à s'engager dans une division plus égalitaire des soins et du travail domestique avec les femmes, en reconnaissant la valeur de ce travail, et en prenant des mesures pour y remédier, libérant ainsi les femmes pour un emploi rémunéré.

Soutenir l'accès des femmes, tout au long de leur cycle de vie, au développement des compétences et au travail décent dans les domaines nouveaux et émergents, en élargissant la portée des possibilités d'éducation et de formation dans, entre autres, la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, les technologie de l'information et de la communication et la maîtrise numérique, et améliorer les la participation femmes et, le cas échéant, des filles en tant qu'utilisatrices, créatrices de contenu, employées, entrepreneurs, innovatrices et dirigeantes tout en veillant à ce que ces formes de travail, à savoir les arrangements de travail axés sur les TIC et le temps flexible ne se traduisent pas par un travail fragile, précaire et informel pour les femmes.

Améliorer la sécurité des femmes dans et sur le chemin du travail, en améliorant les infrastructures telles que le transport, les installations sanitaires adéquates et l'amélioration de l'éclairage public.

Promouvoir des législations condamnant le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail.

Élaborer des statistiques complètes et fiables sur la participation économique des femmes. Cela permettra non seulement d'identifier les déséquilibres et les problèmes afin de concevoir des solutions ciblées, mais aussi d'évaluer l'efficacité et l’impact des mesures prises au fil des ans.

1. ***Promouvoir l'entreprenariat féminin, y compris l'accès, le soutien et le maintien des femmes dans l'économie verte***

* Adopter des mesures pour garantir que les femmes aient accès à une gamme d'options de financement équitables, y compris les lignes de crédit adaptées aux besoins des femmes, et pas uniquement pour les petites et les microentreprises.
* Mettre en œuvre des programmes de formation et de mentorat sur mesure pour les femmes entrepreneurs, en lien avec les opportunités et les infrastructures existantes, y compris la formation en gestion des risques et en gestion financière, et l'intégration des programmes d'entrepreneuriat dans l'éducation précoce et en particulier dans la formation professionnelle.
* Soutenir activement les entreprises dirigées par les femmes à se développer en moyennes et grandes entreprises. Promouvoir la « reconnaissance des possibilités » en vertu de laquelle les femmes sont encouragées à reconnaître leurs compétences et leurs intérêts et à accéder à des sources de soutien existantes pour promouvoir leur entreprenariat.
* Diffuser les meilleures pratiques régionales, promouvoir le renforcement des femmes, le développement de plates-formes d'échange, l'amélioration des possibilités d'accès aux marchés au sein de la région euro-méditerranéenne en encourageant les opportunités au sein des entreprises des technologies de l'information et des communications (TIC).
* Encourager et soutenir les femmes et les filles dans leurs efforts pour saisir les opportunités que suscite l'utilisation généralisée des TIC et pour participer activement et bénéficier de l'économie numérique.
* Encourager et soutenir les femmes et les filles dans leurs efforts pour saisir les opportunités offertes par l'économie verte et soutenir les initiatives existantes en matière de « genre et changements climatiques » y compris l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation et le transfert des technologies vertes.

1. ***Favoriser la transition du travail informel vers le travail formel***

* Adapter les politiques publiques en faveur de l'accès des femmes à un emploi de qualité avec des conditions de travail équitables et une protection sociale afin de leur ouvrir le marché de l'emploi formel.
* Élaborer un processus de procédures novateur et engageant qui peut inciter tant les femmes que les hommes à quitter le secteur informel, en assurant leur protection sociale ainsi que leur accès à un éventail d’incitations financières pour réduire le fardeau de la formalisation.
* Veiller à ce que le travail domestique des femmes soit dûment reconnu et valorisé et rémunéré conformément à la législation applicable des pays concernés, en particulier le travail effectué au sein de la famille. Sensibiliser la population aux bienfaits de l'emploi des femmes et veiller à ce que les contributions des femmes soient officiellement reconnues. Les entreprises privées, les partenaires sociaux, la société civile et le milieu universitaire devraient participer activement à ce processus.
* Élaborer et mettre en œuvre des programmes de retour au travail pour les femmes qui ont quitté le secteur formel pour élever des enfants ou assumer d'autres responsabilités en matière de soins, ainsi que l'établissement de mesures législatives assurant la protection contre la discrimination et le licenciement pour les parents qui travaillent (y compris les femmes enceintes et les parents qui reviennent du congé et les soignants).
* Produire des données statistiques et des études dans le domaine du travail informel (conditions de travail, protection sociale, avantages de l'emploi des femmes, services sociaux et installations).

1. ***Améliorer l’équilibre vie privée – vie professionnelle***

* Adopter une approche holistique de l'équilibre travail-vie privée qui comprend une gamme complète de dispositions, tant dans les sphères publiques que dans les sphères privées: veiller à ce que les infrastructures en place répondent aux besoins en fixant la priorité aux enfants, aux personnes âgées et à d’autres personnes à charge; résoudre les défis du transport public; instaurer des modalités du travail flexible pour les deux parents ou soignants et assurer une protection sociale et professionnelle adéquate; adopter des mesures et des incitations visant à garantir le droit égal au congé parental pour les femmes et les hommes, y compris une stratégie de sensibilisation de la société et garantir que les parts égales du congé parental sont payées et non transférables entre les mères et les pères, en prenant en compte tenu les contextes spécifiques nationaux.
* Promouvoir un équilibre égal entre les soins et les responsabilités domestiques ; promouvoir les rôles des hommes en tant que soignants ayant des responsabilités domestiques égales.
* Sensibiliser sur la double charge de travail des femmes et sur son impact sur l'économie, sur la dépendance économique des femmes, et sur la santé et le bien-être des femmes, des hommes et de la société dans son ensemble.

1. **Combattre toutes formes de violence à l’égard les femmes et les filles- VEFF**
2. ***Appliquer un cadre juridique et politique à l'éradication de la VEFF***

* Réviser les cadres légaux et politiques pour s'assurer que les mesures clés des obligations juridiques internationales sont traités et mis en œuvre. Diffuser la connaissance de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), en cas d'adhésion ou de signature de la présente convention par les pays membres et développer des campagnes nationales de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ; identifier les principaux problèmes à être traités en urgence ; promouvoir les meilleurs exemples de législation sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans la région.
* Enquêter, poursuivre et punir les auteurs de violences à l’égard les femmes et les filles, mettre fin à l'impunité et assurer la protection des femmes ainsi que l'accès à des voies de recours appropriées pour les victimes et les survivantes ; élaborer et adopter des lois holistiques qui criminalisent toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui protègent et stimulent la prévention, notamment en concertation avec les organisations de la société civile et des droits de la femme.
* S'attaquer au phénomène du harcèlement et de la violence des partenaires intimes, soutenir les femmes à revendiquer leurs droits, y compris leur droit à la santé sexuelle et reproductive, et aux droits reproductives, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
* Veiller à ce que le droit de la famille, qu'il soit civil ou coutumier, protège les femmes, les hommes, les enfants et la famille contre les partenaires abusifs pendant le mariage et le divorce.
* Condamner et punir l'usage de la violence, en particulier la violence sexuelle, comme arme de guerre et prendre des mesures spécifiques pour protéger les droits des femmes vulnérables, y compris les femmes migrantes et les victimes de violences pendant les conflits.
* Faciliter l'accès à la justice pour les femmes et les filles et simplifier les législations applicables. Aider les femmes à revendiquer leurs droits en fournir une aide juridique gratuite et un soutien psychologique pendant les procédures judiciaires.
* Promouvoir des efforts juridiques et politiques pour combattre les pratiques nuisibles telles que les mutilations génitales féminines.

1. ***Promouvoir une approche holistique qui inclut la prévention, la protection, l'interdiction, la réponse et la sensibilisation du public***

* Sensibiliser les femmes à leurs droits et aux voies de recours pour les défendre, développer des campagnes de sensibilisation du public pour éradiquer les stéréotypes sexistes et sensibiliser tous les membres de la société à toutes les formes de violence domestique et fondée sur le genre, aux législations pertinentes et aux mécanismes de protection.
* Éduquer et aider les hommes et les garçons à assumer la responsabilité de leur comportement ; impliquer les femmes et les hommes dans l'éradication du phénomène de la VEFF et promouvoir des réponses coordonnées entre les parties prenantes concernées, y compris les organisations de la société civile.
* Veiller à ce qu'il y ait des services adéquats pour les femmes en matière de protection, de prévention et de réponse garantissant l'articulation nécessaire entre eux. Soutenir la création d'infrastructures d'hébergement et de programmes de réhabilitation pour les victimes de violence fondée sur le genre, y compris la prestation de services et l'indemnisation.
* Mettre en place des programmes qui visent à travailler avec les auteurs de violence et développer des outils pour mesurer leur efficacité.
* Surveiller et collecter des informations et des données sur la violence à l'égard des femmes à travers les pays et la région, en soulignant les coûts politiques et sociaux des VEFF. Mener des études et des enquêtes de suivi et élaborer des indicateurs afin d'améliorer la sensibilisation du public aux VEFF.
* Promouvoir le financement et l'affectation de budgets aux programmes sur la VEFF, y compris l'identification des sources régionales de financement dans la mesure du possible pour coordonner les approches.
* Engager les leaders religieux, les institutions et le système éducatif dans la lutte contre la VEFF ; réaliser des formations pour tous les acteurs concernés par les VEFF, notamment les politiciens, les religieux, les fonctionnaires, y compris les magistrats, la police, les professionnels de la santé, les enseignants et les travailleurs sociaux.
* Élaborer des stratégies de réponse rapide aux situations de crise, pour assurer la sécurité des femmes et des filles, en particulier des femmes migrantes, réfugiées et femmes dans le contexte des conflits.
* S'attaquer aux causes structurelles telles que les normes sociales et les stéréotypes fondés sur le genre qui perpétuent la VEFF.

1. **Remettre en cause les normes culturelles et sociales et éliminer les stéréotypes fondés sur le genre, en particulier dans et par l'éducation et les médias**
2. ***Renforcer le cadre légal***

* Adopter un cadre législatif et réglementaire étendu à tous les domaines de la société et de l'économie, qui promeuvent explicitement l'égalité entre les femmes et les hommes et qui remettent en cause les conséquences des stéréotypes. Cela doit inclure des mesures de mise en œuvre et de contrôle.
* Réviser et amender les lois existantes en supprimant les stéréotypes inconscients, afin de promouvoir des retombées positives pour l'égalité hommes-femmes.

1. ***Combattre les stéréotypes fondés sur le genre dans les médias, y compris les médias sociaux et la publicité***

* Élaborer des régulations qui favorisent activement les représentations positives des femmes et éliminent les images dégradantes et sexistes dans les médias. Celles-ci pourraient être combinées avec des codes de conduite volontaires, des incitations pour des représentations diverses des femmes qui promeuvent la dignité et le respect, la promotion du leadership féminin dans les médias, et la formation pour les médias (journalistes et propriétaires de médias) et d'autres professionnels pour devenir sensible au genre.
* Développer dans les écoles l'éducation critique des médias, y compris l’engagement avec les garçons et les filles.
* Développer des campagnes spécifiques ciblant les jeunes dans les médias sociaux, en créant des modèles de rôles positifs pour les femmes et les hommes.
* Adopter des guides de référence régionaux communs et faire leur suivi régulier pour identifier les stéréotypes fondés sur le genre et l'objectivation sexuelle des femmes dans les médias et établir une approche proactive pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les stéréotypes négatifs qui restreignent les opportunités pour les femmes.

1. ***Combattre les stéréotypes par l’éducation et la formation***

* Former et engager les professionnels de l'éducation et intégrer l'égalité hommes-femmes dans les curricula, les matériels et les activités scolaires pour s'assurer qu'ils représentent les valeurs d'égalité entre les femmes/les filles et les hommes/garçons et qu’ils sont exemptés de stéréotypes.
* Elaborer un guide de carrière qui remet en question les stéréotypes à l'égard des garçons et des filles (promotion de la technologie, sciences exactes, génie, mathématiques et médecine pour les filles et les arts, les sciences sociales et humaines pour les garçons).
* Sensibiliser les jeunes aux stéréotypes fondés sur le genre et aux inégalités, y intégrer l'égalité hommes-femmes dans les politiques nationales de jeunesse et avec toutes les parties prenantes.
* Intégrer l'égalité hommes-femmes dans le système éducatif et la formation des enseignants et autres acteurs éducatifs et membres du personnel scolaire, y compris les parents, afin qu'ils soient plus sensibles au genre et qu'ils contestent les stéréotypes et le sexisme dans les salles de classe et dans l'école en général et sur le plan domestique.
* Élaborer des orientations de carrière qui contestent les stéréotypes en ce qui concerne les femmes et les hommes comme fournisseurs de soins. Former et engager les hommes en tant que fournisseurs de soins.

1. ***Sensibiliser le public au défi des normes culturelles et engager les hommes***

* S'engager avec les hommes et les femmes pour discuter des perceptions traditionnelles des femmes et des hommes sur les rôles de genre. Sensibilisation sur le rôle des parents dans l'éducation des garçons et des filles sur un pied d'égalité.
* Sensibiliser le public aux conséquences pour la société dans son ensemble de la discrimination fondée sur le genre en termes de barrières au développement et de pertes en termes économiques et sociaux.
* S'engager directement auprès des décideurs, des chefs d'entreprise et des universitaires pour remettre en cause leurs pratiques de recrutement et de développement de carrière pour les femmes, et de promouvoir des politiques et des pratiques sensibles au genre pour valoriser la participation des femmes dans le management et leadership d'entreprise.
* S'engager avec des organisations religieuses reconnues pour soutenir l'égalité hommes-femmes et promouvoir des rôles positifs pour les femmes dans le contexte de la religion.
* Encourager les activités culturelles qui déconstruisent les stéréotypes et favorisent l'égalité hommes-femmes.

1. **Favoriser la mise en œuvre et renforcer la coopération opérationnelle**
2. ***Au niveau national : renforcer la mise en œuvre, favoriser l'autonomisation des femmes, intégrer et développer la budgétisation sensible au genre.***

* Intégrer le genre de manière efficace dans toutes les politiques nationales ; offrir des formations aux dirigeants, aux gestionnaires et aux décideurs politiques et juridiques. Soutenir le développement de projets concrets liés à l'autonomisation des femmes et assurer leur financement.
* Rendre le système financier plus sensible au genre et développer la budgétisation sensible au genre dans toutes les politiques publiques, dans tous les secteurs et avec toutes les parties prenantes.
* Accompagner les cadres juridiques et politiques sur l'autonomisation des femmes avec des systèmes de suivi et d'évaluation basés sur des indicateurs concrets, tant qualitatifs que quantitatifs (outputs, résultats et indicateurs d'impact inclus).
* Développer la recherche, les études et la production de données afin de mieux comprendre les causes profondes de la discrimination et des inégalités et l’impact des politiques aveugles au genre.
* Veiller à ce qu'un financement adéquat soit assuré pour mettre en œuvre toutes les mesures locales et nationales consacrées à ces objectifs.
* Garantir l'indépendance et la liberté d'expression, d'organisation, de parole et de mouvement aux organisations de la société civile (OSC) et aux défenseurs des droits des femmes en abrogeant les lois et mesures les restreignant, y compris les mesures interdisant leur accès aux financements nationaux et internationaux.
* Engager les OSC des droits des femmes en tant que partenaires et interlocuteurs dans l'élaboration de politiques nationales d'égalité hommes-femmes : de la préparation des politiques à leur mise en œuvre et à leur suivi.
* Au besoin, élaborer des plans d'action nationaux pour mettre en œuvre ces conclusions et veiller à ce que ces plans soient alignés avec les cadres nationaux et les engagements internationaux.

1. ***Au niveau régional : consolider la coopération***

* Appeler toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les parlements, les organisations internationales, les institutions financières internationales, les autorités locales, les partenaires sociaux, le secteur privé et les OSC à renforcer les synergies et la coopération régionales. Cette coopération devrait favoriser une approche fondée sur l'apprentissage mutuel entre les gouvernements et les parties prenantes par l'échange de connaissances, d'expériences, de bonnes pratiques, d'approches novatrices et de projets concrets.
* Identifier et promouvoir des programmes et des initiatives régionales concrètes qui contribueraient à améliorer et à compléter les interventions et les stratégies des pays et à accroître l'impact sur le terrain.
* Augmenter le pourcentage des fonds affectés aux programmes bilatéraux et régionaux visant à promouvoir l'autonomisation des femmes, notamment par des instruments de financement dédiés, et impliquer les donateurs clés dans la région pour mettre en œuvre les mesures convenues concernant l’autonomisation des femmes.

\*\*\*

Les ministres demandent au Secrétariat de l'UpM de poursuivre et d'amplifier son action en tant que facilitateur du dialogue régional sur l'autonomisation des femmes et des filles, qui servira de Forum euro-méditerranéen sur le renforcement du rôle des femmes dans la société.

Pour assurer le suivi de cette déclaration ministérielle, ils décident :

**a)**  d'établir avec le Secrétariat de l'UpM, les pays et les principaux intervenants de la région un mécanisme de suivi régional et opérationnel basé sur des indicateurs agréés, de faire le suivi des progrès accomplis, d'évaluer les écarts et de formuler des recommandations aux décideurs et aux parties prenantes, afin d'améliorer l'impact. Ce mécanisme devra être mis en œuvre en complémentarité et en coordination avec les mécanismes existants dans la région. Le Secrétariat de l'UpM a pour mandat de développer le mécanisme, en étroite coordination avec les pays et les principaux acteurs de la région et avec l'appui d'experts compétents.

**b)** de demander au Secrétariat de l'UpM d'identifier et de rassembler, en collaboration avec tous les pays de l'UpM, des données fiables et des statistiques sensibles au genre et de développer des indicateurs d'impact sur l'égalité hommes-femmes, en tant qu'outil pour améliorer la responsabilisation des parties prenantes et faire le suivi de l'impact, et de rendre publiques et disponibles sur le site Web de l'UpM toutes les données existantes de la région, y compris les données recueillies par les institutions internationales reconnues, telles que l'ONU et l'OCDE, et dans de nouveaux rapports de suivi.

**c)** de demander au Secrétariat de l'UpM de continuer à promouvoir des projets régionaux concrets qui contribuent à la mise en œuvre des actions énumérées dans la déclaration, et d'encourager les pays et les bailleurs de fonds à les soutenir techniquement et financièrement.

**d)** de charger leurs hauts fonctionnaires/experts ad hoc d'examiner les progrès accomplis dans la traduction des engagements susmentionnés dans les lois et la mise en œuvre des mesures contenues dans ces conclusions, tenant compte des résultats des consultations avec la société civile et de fournir un rapport aux hauts fonctionnaires de l'UpM, avant la prochaine Conférence ministérielle.

Les ministres décident par la présente de lancer une campagne régionale pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.

Les ministres conviennent que la prochaine Conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société aura lieu en 2021 au plus tard.

Les ministres expriment leur gratitude à la République arabe d'Égypte pour avoir accueilli cette conférence et tous les efforts déployés pour assurer son succès.

Adoptée au Caire le 27.11.2017